

## MICHELIN ET LE PACTE MONDIAL DES NATIONS-UNIES

« Notre démarche *Performance et Responsabilité Michelin* démontre chaque jour sa force et son actualité. Elle est présente dans tous les actes de l'entreprise et les principes énoncés dans la Charte Performance et Responsabilité Michelin sont appliqués partout dans le monde pour toutes les cultures. Aussi avons-nous décidé d'adhérer en 2010 au Pacte Mondial des Nations Unies. À travers cette signature, nous souhaitons montrer plus encore notre engagement en faveur des droits de l'homme, du droit au travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption, de manière responsable et durable. »

Entretien avec Michel Rollier, Gérant (2005-2012), *Rapport d'activité et de développement durable*, 2010, p.2.

### 1/ LOGO du PACTE MONDIAL reproduit sur nos documents officiels

*Performance et Responsabilité Michelin, Notre meilleure façon d'avancer*, 2002-2012, pages 60-61 (Version française), page 83 (Version anglaise).

*Rapport d'Activité et de Développement Durable 2011*, page 1 (versions anglaise et française).

*Rapport d'Activité et de Développement Durable 2010*, page 1 (versions anglaise et française).

<http://www.michelin.com/corporate/finance/sri>

<http://www.michelin.com/corporate/FR/le-groupe/michelin-dans-le-monde/mission>



La démarche de développement durable que Michelin met en œuvre a été dénommée *Performance et Responsabilité Michelin* (PRM). Ses principes fondamentaux sont exposés dans la Charte Performance et Responsabilité Michelin, téléchargeable sur le site [www.michelin.com](http://www.michelin.com) ou disponible sur simple demande. Adoptée en 2002, cette charte est complétée par un document intitulé "PRM, une meilleure façon d'avancer", qui a été diffusé à l'ensemble du personnel fin 2011 et qui explique comment chaque employé peut apporter au quotidien sa contribution personnelle au développement durable. Ces deux documents ont été traduits en quinze langues.

Le Rapport d'Activité et de Développement Durable 2011, publié en mars 2012, présente les résultats des actions en cours pour allier les objectifs de croissance et de performance économique du Groupe à l'exercice de ses responsabilités sociales et environnementales. Ce document peut être consulté sur le site [www.michelin.com](http://www.michelin.com) ou adressé sur simple demande.

Dans ce rapport, le Groupe expose sa stratégie et les résultats obtenus pendant l'exercice 2011 dans toutes les dimensions de sa performance, affirmant de nouveau son souci d'intégrer ses responsabilités sociales et environnementales à ses objectifs de performance.

Les engagements de Michelin définis dans la Charte Performance et Responsabilité Michelin, le Code d'Éthique et le Code des Achats s'inspirent des textes internationaux suivants : la *Déclaration universelle des droits de l'homme* ; les conventions internationales de l'Organisation internationale du travail ; les principes directeurs

de l'Organisation de coopération et de développement économique à l'intention des entreprises multinationales ; le Pacte mondial concernant les droits humains, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Dans le présent Document de Référence 2011, le paragraphe 6.2 consacré aux informations sociales et le paragraphe 6.3 portant sur les informations environnementales répondent aux exigences du Code de commerce qui, dans son article L. 225-102-1 complété par les décrets et arrêtés d'application des 20 février et 30 avril 2002, rend obligatoire la publication au sein du rapport annuel "d'informations sur la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité".

Michelin poursuit la formalisation et la fiabilisation des indicateurs déployés dans les 70 sites industriels répartis dans 18 pays et les 170 implantations commerciales du Groupe. L'objectif est de disposer d'une connaissance aussi précise que possible des responsabilités sociales et environnementales du Groupe sur l'ensemble des sites et de faire progresser année après année la qualité des données disponibles. Le périmètre considéré, lorsqu'il ne s'agit pas de la totalité du Groupe, est précisé au cas par cas.

Pour la sixième année consécutive, PricewaterhouseCoopers a réalisé, à la demande de Michelin, une vérification des procédures d'établissement d'indicateurs présents dans ce document. L'avis résultant de la vérification 2011 figure au paragraphe 6.4. Les indicateurs suivis de deux astérisques dans les tableaux ci-dessous ont été vérifiés au cours de ces travaux.

## **2/ TABLEAU DE CORRESPONDANCE ENTRE LES PRINCIPES DU PACTE MONDIAL ET NOS ENGAGEMENTS ENVIRONNEMENTAUX, ECONOMIQUES, SOCIETAUX ET SOCIAUX**

### **Les thèmes**

## **Droits de l'homme**

*In Document de référence, 2011, page 122.*

### **1. Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ; et**

« Partout où nous sommes implantés, nous sommes déterminés à nous comporter en entreprise responsable, honnête, respectueuse de la personne humaine et des lois », *Charte Performance et Responsabilité Michelin, 2002, p. 17*

« Dans tous les pays où Michelin est présent, notre ambition est d'exercer nos activités avec intégrité. », *Code d'Éthique de Michelin, Introduction de Jean-Dominique Senard, Gérant, 2010.*

« Les éventuelles violations du Code devront être portées à la connaissance de votre supérieur hiérarchique ou d'un représentant du Service Juridique de votre pays ou de votre zone. Une ligne téléphonique dédiée ("ligne éthique") pourra être mise à la disposition des employés dans les zones, afin de signaler les violations du Code d'Éthique observées. Nul ne sera autorisé à prendre des mesures de représailles contre un employé de bonne foi qui aurait utilisé la ligne éthique pour signaler une violation du Code. », *Code d'Éthique de Michelin*, p. 5.

## **2. A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.**

« Je choisis mes partenaires s'ils s'inscrivent dans une démarche d'adhésion aux principes du développement durable. » *Performance et Responsabilité Michelin, Une meilleure façon d'avancer*, 2010, p. 5.

« Les responsabilités que nous voulons assumer en matière de développement durable ne s'arrêtent pas aux portes de nos usines. Nous voulons travailler avec des entreprises qui s'engagent à progresser sur les aspects économiques et techniques, mais aussi sociaux et environnementaux », *Code des Achats Michelin*, p. 2.

## **Droit du travail**

### **3. Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;**

« Michelin entretient un dialogue ouvert avec les représentants des salariés, conformément à des textes fondamentaux tels que les dix principes du Pacte mondial des Nations unies. », *Document de référence*, 2011, in 6.2.4. LES RELATIONS PROFESSIONNELLES, LES ACCORDS COLLECTIFS, pages 126-127.

### **4. L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;**

### **5. L'abolition effective du travail des enfants ; et**

« Nous sommes fondamentalement opposés au travail des enfants et au travail forcé. », *Charte Performance et Responsabilité*, 2002, page 14.

« Nous attendons de nos fournisseurs et de leurs sous-traitants : - Le respect des principes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT), en particulier lorsque les dispositions légales sont moins contraignantes que celles de l'OIT, notamment en ce qui concerne le travail des enfants, le travail forcé, le respect des minorités et les conditions de travail », *Code des Achats*, page 4 :

### **6. L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.**

« Nous considérons la diversité culturelle comme une richesse. », *Charte Performance et Responsabilité*, 2002, p.14.

« Des campagnes de sensibilisation et des formations spécifiques sont réalisées afin de promouvoir l'égalité des chances et la primauté des compétences sur tout autre critère d'appréciation. L'objectif est de diffuser partout dans le Groupe et à tous les niveaux hiérarchiques une culture pratique de la diversité. » *Document de référence, 2011* 6.2.7. LA DÉMARCHE DIVERSITÉ, pages 131-132

## **Environnement**

### ***Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;***

« Le Système de Management Environnemental Michelin (SMEM), conçu pour permettre à chacun de ses sites de maîtriser au quotidien et sur le long terme ses impacts environnementaux (...) comporte des dispositifs de prévention des risques de pollution accidentelle », *Document de référence, 2011*, p. 145.

« La directive européenne "Seveso II" vise à prévenir les accidents majeurs liés à des substances dangereuses présentes sur les sites industriels et à limiter leurs conséquences pour l'homme et l'environnement. Elle conduit à un classement des sites en fonction de la quantité de ces substances stockées sur le site. L'importance des exigences réglementaires d'information et de prévention découle de ce classement. À fin 2011, sur 40 sites européens Michelin (y compris les sites de production de produits semi-finis), deux sites étaient classés "seuil haut" et sept sites "seuil bas". » *Document de référence, 2011*, p. 48.

« En 2011, Michelin a poursuivi le déploiement de son Système de Management Environnement et Prévention des risques sur les sites industriels. Le Groupe a également poursuivi la construction des plans de continuité, la mise en place de cellules de crise, leur formation et la simulation de scénario. » *Document de référence, 2011*, p. 47.

### ***7. A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ; et***

« Dans le domaine industriel, le Groupe a consacré, en 2011, près de 22 millions d'euros à des projets d'amélioration de sa performance environnementale », *Document de référence, 2011*, p. 146.

« Afin de donner une vision claire de son empreinte environnementale, au-delà de l'efficacité de son outil de production, Michelin publie les 6 composantes du MEF en unités absolues depuis 2011. », *Rapport d'Activité et de Développement Durable, 2011*, p.

« Réduire la consommation d'énergie par tonne de pneu produite de 20 % entre 2010 et 2015. », *Rapport d'Activité et de Développement Durable, 2011*, page 62

### ***8. A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.***

« Nos produits et nos services contribuent à mieux préserver l'environnement (...). Sur cet enjeu majeur, notre volonté est de tenir une position de leader », *Charte Performance et Responsabilité Michelin, 2002*, p.

« (L'innovation) assure l'avenir de la mobilité routière en proposant des solutions durables pour les clients, l'environnement et la société. », *Rapport d'Activité et de Développement Durable, 2011*, p. 17.

« 15 milliards de litres de carburant économisés, 38 millions de tonnes d'émission de CO<sub>2</sub> évitées grâce aux pneus Michelin à haute efficacité énergétique vendus en 20 ans. », *Rapport d'Activité et de Développement Durable, 2011*, p. 61.

## Lutte contre la corruption

### 9. Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

« Quels que soient les pays où nous intervenons, nous sommes résolument opposés à toute forme de corruption avec quelque instance que ce soit, publique ou privée. Nous sommes opposés à toute rémunération en faveur d'un tiers qui ne correspondrait pas à un service réel, pour un montant justifié et dûment enregistré dans nos comptes» *Charte PRM 2002*.

« Michelin s'oppose à tout versement de pot-de-vin ou tout autre paiement illégal à des fonctionnaires, des membres de gouvernements ou tous autres agents publics. », *Code d'Ethique*, p. 10

